

MAC SST

Maintien et Actualisation des Compétences SST



S2/ LES MECANISMES D'APPARITION DES DOMMAGES





Quelle est le rôle du SST dans son entreprise?

1) Le SST est un acteur de prévention des risques professionnels

Quels sont les enjeux de la prévention en entreprise?

Humains: de la douleur....., perte d'emploi, la mort, absentéisme,....

Financiers: perte de salaires, couts directs (cotisations) et indirects (coût autres, 3x)

Règlementaires: obligations salariés (**L4122-1**), obligations employeur(**L4121-1 et 2 DUERP**)

Sociétaux: image de l'entreprise, dialogue social

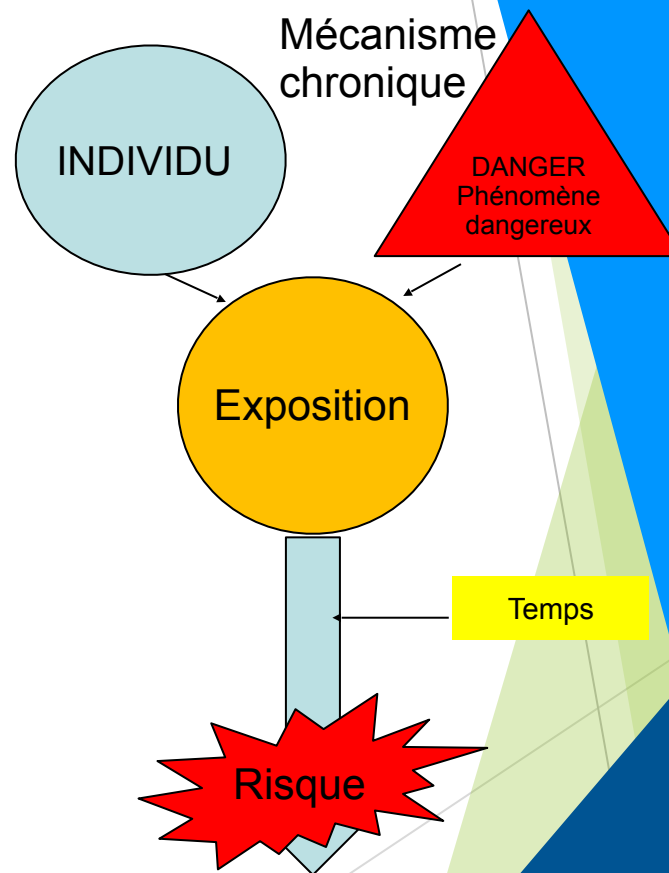
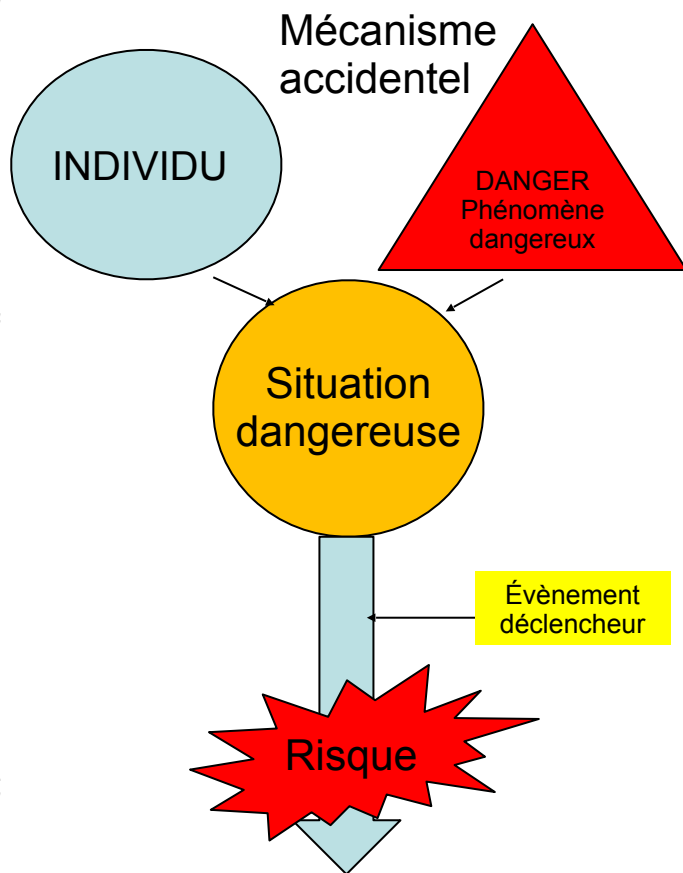
2) Le SST doit être capable de porter secours à tout moment au sein de l'entreprise à toute victime d'un accident du travail.

Son intervention est limitée:

- Dans le temps
- Dans l'espace
- Avec les moyens dont il dispose

Processus d'apparition du dommage

PREVENTION
PROTECTION
REPARATION



La méthode ITAMAMI



**Passer d'un oeil à deux, regarder,
et se renseigner autour de soi**



I

Individu, ses connaissances,
son passé, ses douleurs,...

Qui?

T

La tâche, ce qu'on lui
demande de faire

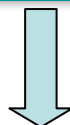
Quoi?

A

L'activité
Ce que je fais physiquement,
mentalement, émotionnellement



Comment?



MA

Matériel, matériaux utilisés

Avec quoi?

MI

Le milieu dans lequel
j'évolue, le bruit, les odeurs,
l'espace, la température,...

**Où / Avec
qui?**

Le D.U.Ev.R.P

« Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels »

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION

Article L4121-2 du CdT

- 1 Éviter le risque



- 2 Evaluer les risques
qui ne peuvent pas
être évités



- 3 Combattre les
risques à la source



- 4 Adapter le travail à
l'Homme



- 5 Tenir compte de
l'état de l'évolution
de la technique



- 6 Remplacer ce qui est
dangereux par ce qui n'est
pas dangereux ou par ce
qui est moins dangereux



- 7 Planifier la prévention



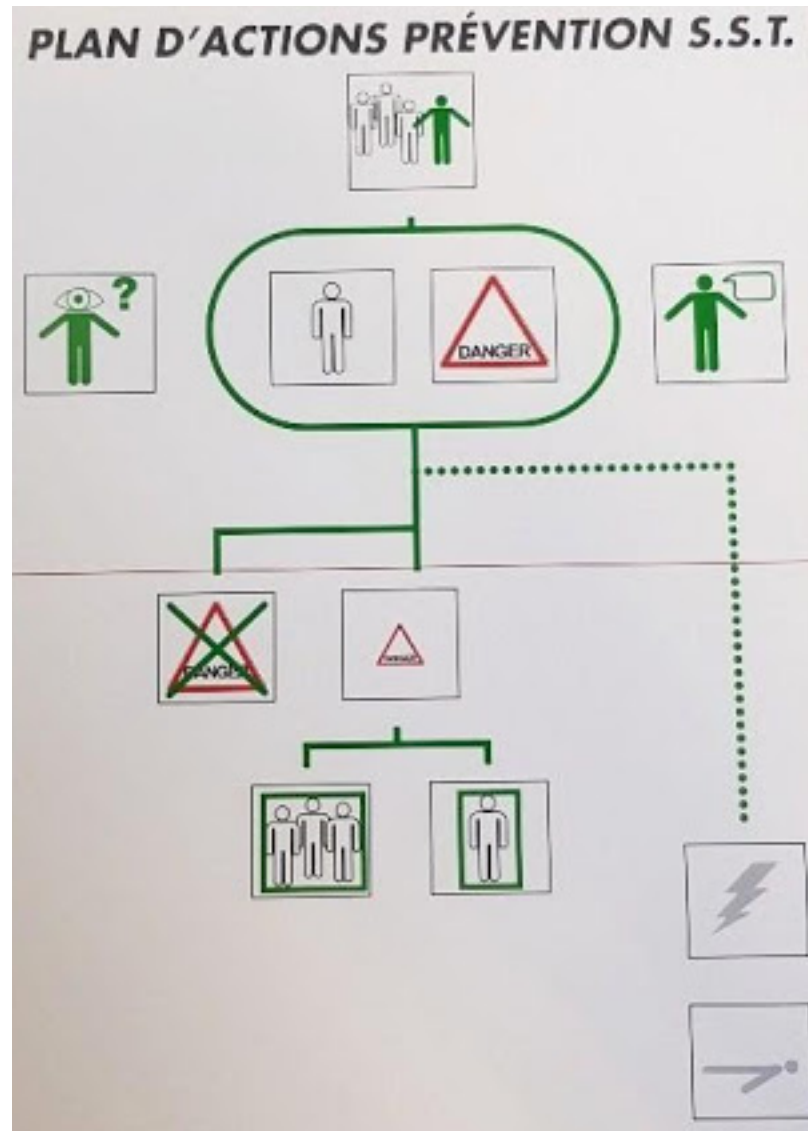
- 8 Prendre des mesures de
protection collective en
leur donnant la priorité sur
les mesures de protection
individuelle



- 9 Donner les instructions
appropriées aux travailleurs



LE PAP



Le cadre réglementaire du SST

L'instauration et l'intervention du SST sont encadré par des codes législatifs;

Code du Travail:

- R4121 l'employeur doit transcrire et effectuer la mise à jour des résultats obtenus lors de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Ces résultats seront consignés dans un document appelé: DUEvRP
- R4224-15 pour la présence obligatoire de Sauveteurs Secouristes du Travail au sein de l'entreprise (*Contrat de travail*).
- R4224-14 pour l'obligation d'avoir une trousse de secours dans l'entreprise.

Code Pénal:

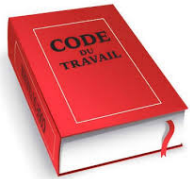
- R223 pour l'obligation d'intervenir sur un accident.
- R122 pour la protection d'un sauveteur qui intervient.

Code de la Sécurité Sociale:

- L411 sur la définition d'un accident de travail/trajet.
- L461 sur la définition de la maladie professionnelle.

Code Civil:

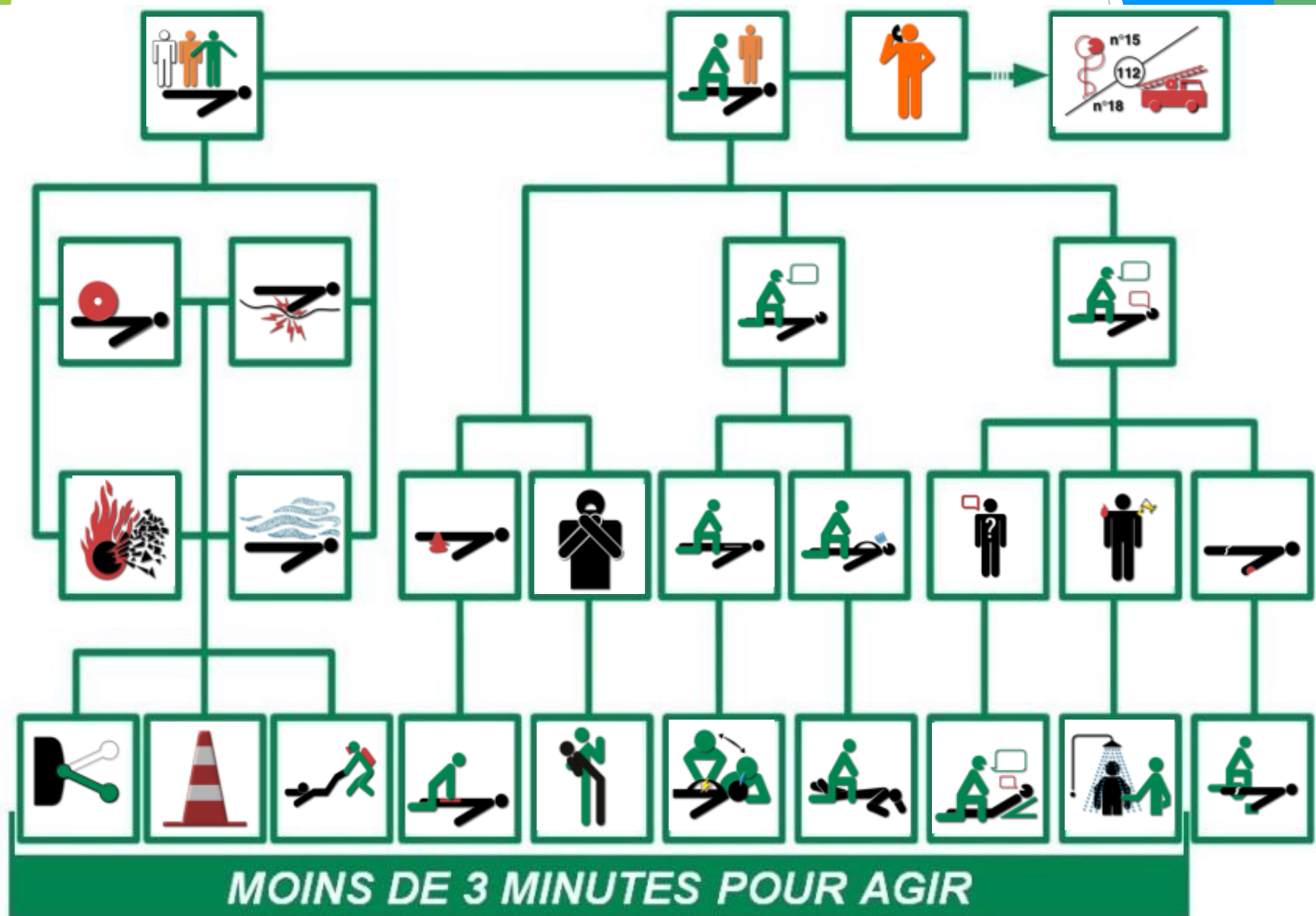
- Art 1240 Pour la définition d'un préjudice moral et physique en cas d'accident.



S3/PROTEGER, EXAMINER, ALERTER



LE PLAN D'INTERVENTION



S4/ La victime saigne abondamment



Appuyer/Arrêter
Allonger
Alerte



- La compression manuelle
- Le CHUT
- Le Garrot
- Les Cas Particuliers



S5/ La victime s'étouffe



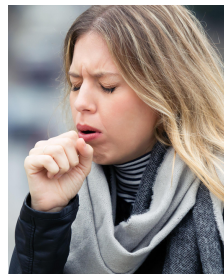
5 claques + 5 Hemelich
Alerter



- Femme enceinte, personne obèse
- Le nourrisson



- Obstruction partielle



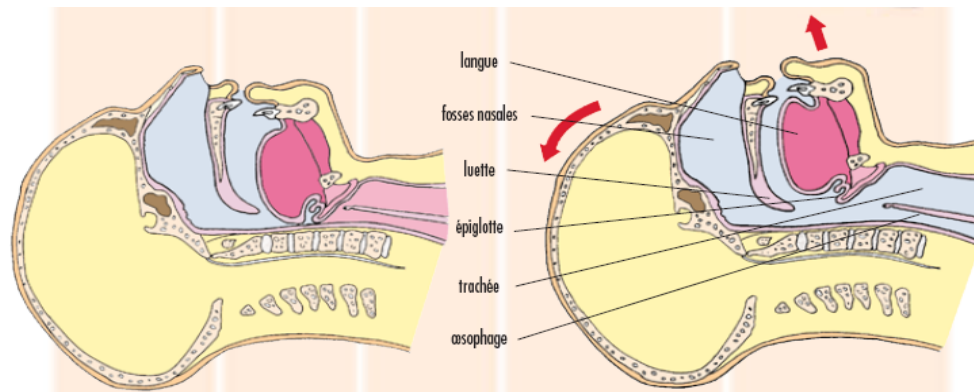
Si fatigue



S6/ La victime ne répond pas mais respire



ORIGINE TRAUMATIQUE ?



S7/ La victime se plaint d'un malaise



Cas particulier:

Hypoglycémie
Anaphylactique
Hyperthermie
Traitement habituel
Vagale



M: Mal (où, comment, temps)

H : Hôpital

T: Traitement

A: Allergies

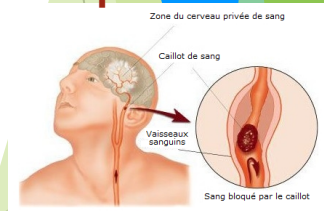


Malaise cardiaque



**Douleur poitrine,
mâchoire, bras**

**Sensation étau
qui serre**



F (Face : visage)

A (Arms : bras)

S (Speech : langage)

T (Time : temps)



Les malaises vagues

Quand la victime déclare faire régulièrement des malaises « vagues » et présente ou décrit des signes comme un étourdissement, des nausées, des sueurs, une sensation de chaleur, des points noirs devant les yeux ou un sentiment de perte de conscience imminente, inviter la victime à réaliser une des manœuvres physiques suivantes pour éviter une perte de connaissance, en agissant sur la circulation

L'accroupissement

- **l'accroupissement** si la victime est en position debout (cette technique peut être un préalable à la mise en position allongée) :
 - se placer en position accroupie ;
 - baisser la tête comme pour la mettre entre les deux genoux.



Le croisement des membres inférieurs

- **le croisement des membres inférieurs :**
 - croiser les membres inférieurs ;
 - contracter les muscles en essayant de tendre les jambes ;
 - serrer les fesses ;
 - contracter la ceinture abdominale.



Le crochetage des doigts et la tension des muscles des membres supérieurs

- **le crochetage des doigts et la tension des muscles des membres supérieurs :**
 - agripper les deux mains par les doigts en crochets ;
 - écarter les coudes de la poitrine au maximum ;
 - contracter les deux membres supérieurs en tirant comme pour essayer de séparer les deux mains.



[1]

S8/ La victime ne répond pas et ne respire pas



**5 Insufflations puis
15/2**



**5 Insufflations puis
15/2**



30 massages/2 insufflations



S8/ La victime ne répond pas et ne respire pas



Le défibrillateur

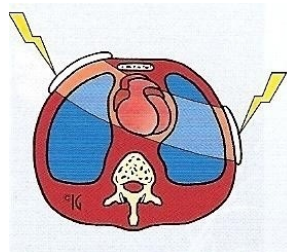
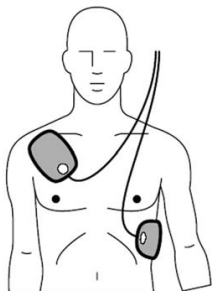
Activité normale



Fibrillation



Pas d'activité



Cas Particulier:
zone ATEX, eau, métal,
patch etc..;

S9/ La victime se plaint d'une brûlure



Brûlure grave :

- Aspect
- Profondeur
- Localisation
- Age
- Mécanisme

Brûlure simple: 1/2 paume de main de la victime



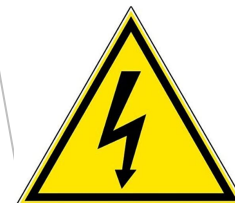
BRÛLURE SIMPLE

Refroidir de 10 à 20 mn

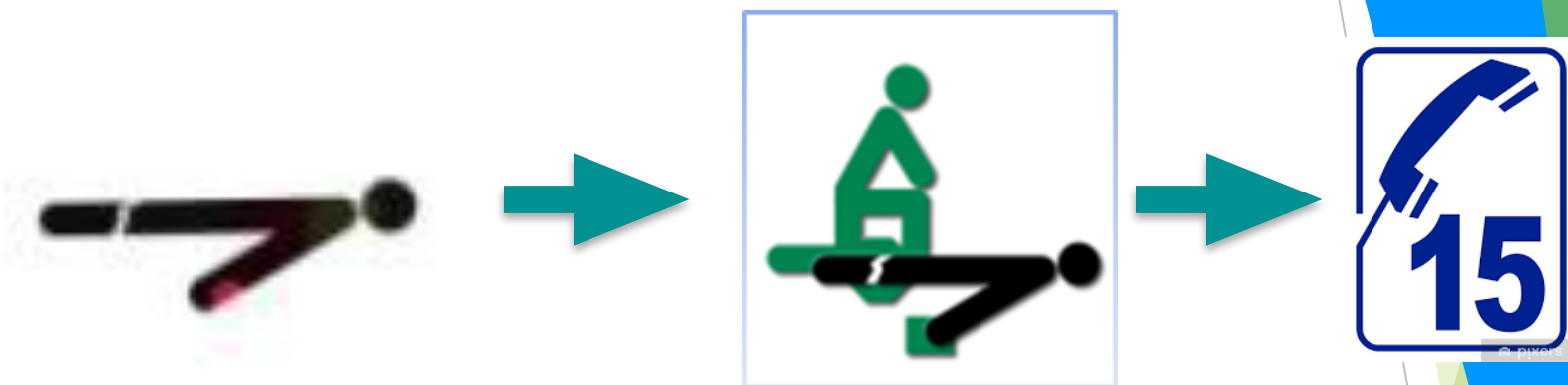


BRÛLURES GRAVES

Refroidir > 15 mn



S10/ La victime se plaint d'un traumatisme



S11/ La victime se plaint d'une plaie non-hémorragique



Plaie simple ou grave?

- HEMORRAGIQUE?
- ASPECT?
- LOCALISATION?
- MECANISME?
- CONSEQUENCES?

Plaie simple

Désinfecter, pansement, conseil



Plaie oeil

Cacher, maintenir, alerter



Plaie grave

Position d'attente, protéger, alerter





CSPFORMA – Formation et Prévention – **SIRET** : 81245469200037 – **DA** : 84630484463
Adresse : 31 GRAND RUE 63460 COMBRONDE – **Portable** : 06 51 05 14 08 – **Mail** : s.paillouxblanc@cspforma.fr